

1. Véhicules couverts :

Pendant les premières années de la garantie contractuelle, nous assurerons le dépannage sur place ou le remorquage en cas d'immobilisation du véhicule suite à un incident couvert par la garantie contractuelle. Le remorquage se fera vers le DS Store le plus proche ou au choix du client, dans un rayon de 50 km.

Pendant la durée du Contrat de Services, nous assurerons le dépannage sur place ou le remorquage en cas d'immobilisation suite à un incident, un accident ou une inattention de la part du client (perte de clés.). Le remorquage se fera vers le DS Store le plus proche ou au choix du client, dans un rayon de 50 km.

En ce qui concerne les Low Emission Vehicles, pour tout déchargement de la batterie de traction du Véhicule, et ce quelle qu'en soit la cause, le conducteur a droit au remorquage gratuit, soit vers son domicile, soit vers son lieu de travail, soit vers la borne de recharge la plus proche, dans ces trois cas dans un rayon de 50 km. Cette prestation est délivrée 4 fois par an.

Les véhicules DS ayant réalisé leur entretien (selon le plan d'entretien du constructeur) dans le réseau des DS Store dans les 12 mois précédents la date de survenance de l'incident quel que soit l'âge du véhicule. **Cette offre est uniquement valable pour les particuliers.**


Sont expressément exclus de cette prestation, les propriétaires, utilisateurs et passagers des ambulances, des véhicules sanitaires légers, des véhicules destinés au transport ne payant de personnes, des taxis, des auto-écoles, des véhicules ayant subi une transformation technique, des véhicules utilisés en compétition ou en rallye ainsi que des véhicules de location de courte durée loués pour une période de moins de douze mois consécutifs.

2. Bénéficiaires :

Le conducteur d'un véhicule couvert ainsi que les personnes participant au déplacement au moment de l'incident, dans la limite du nombre de places indiqué sur le certificat d'immatriculation du Véhicule.

3. Incidents couverts :

Pendant la période de la garantie contractuelle, sont couverts les pannes mécaniques, électriques. Pendant la période de la couverture du véhicule par un contrat de services ou dans les conditions décrites ci-dessus (c'est-à-dire le droit à un an d'Assistance suite à un entretien réalisé par un DS Store) sont couverts les accidents, les crevaisons, pertes de clés, clés bloquées dans le véhicule, erreurs de carburant et les pannes de batterie. L'incident doit rendre le véhicule inapte à circuler et survenir dans un des pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède ou dans un des pays ou territoires suivants : Albanie, Algérie, Andorre, Bosnie Herzégovine, Gibraltar, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, San Marin, Serbie, Suisse, Tunisie, Turquie et Vatican).

L'utilisateur ne bénéficie de l'assistance gratuite qu'à condition de demander et d'obtenir les prestations par l'intermédiaire de DS ASSISTANCE en appuyant sur le bouton  du véhicule s'il est équipé de DS Connect Box ou en utilisant l'Application MyDS ou en appelant le numéro vert universel **00 800 2424 0707** (Service et appel gratuits y compris depuis l'étranger), tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 h/24 et ce dès la survenance de l'incident. (+33 1 3465 0707 en cas d'indisponibilité du numéro vert universel, 810 800 2424 0707 depuis la Russie)

Les incidents suivants ne sont pas couverts : incendie, vol ou tentative de vol, enlèvement, immersion, catastrophes naturelles, vandalisme, émeute, immobilisation par les forces de l'ordre, bris de glace.

4. Prestations fournies :

En cas d'immobilisation du véhicule due à un incident couvert par les présentes conditions générales, le conducteur et les passagers du véhicule bénéficient des prestations suivantes :

Survenance d'un incident au BELUX

Dépannage et remorquage

Prestations de dépannage sur place ou remorquage jusqu'à l'atelier du DS Store le plus proche ou, au choix du client, dans un rayon de 50 km autour du lieu de l'incident.

Mobilité

Si le Véhicule ne peut être réparé dans les 2 heures une solution de mobilité est prévue pour un délai maximum de quatre (4) jours. Si un véhicule de remplacement est mis disposition, il sera de catégorie équivalente ou supérieur à celui du conducteur. La restitution du véhicule de remplacement doit se faire au lieu de prise en charge dudit véhicule.

Survenance de l'incident à l'Etranger (hors Belgique et GDL)

Dépannage et remorquage

Prestations de dépannage sur place ou remorquage jusqu'à l'atelier du DS Store le plus proche.

Poursuite du voyage ou hébergement sur place

a. Poursuite du voyage ou acheminement du conducteur et des passagers du Véhicule au domicile

Cette prestation est prévue pour toute panne qui ne pourrait être résolue dans la journée de survenance de la panne et survenue à plus de 100 km du domicile du Conducteur. Elle permet, soit l'acheminement au domicile habituel du bénéficiaire, soit la poursuite du voyage vers son lieu de destination. Ces acheminements s'effectuent :

- Par le prêt d'un Véhicule de remplacement (max 4 jours)
- Par train, en première classe,
- Ou par avion, en classe économique, si le trajet en train est supérieur à 8 heures.

b. Hébergement sur place

Cette prestation est prévue pour toute panne qui ne pourrait être résolue dans la journée et survenue à plus de 100 km du domicile du Conducteur. L'Assisteur prendra en charge les frais d'hôtel et le petit déjeuner pour quatre (4) jours maximum et un montant maximal de 650 € (TVAC).

c. Récupération du véhicule réparé

Si le véhicule est immobilisé et réparé à plus de 100 km du domicile du client, un billet de train ou d'avion pour une personne sera mis à disposition pour récupérer le véhicule dès que celui-ci aura été réparé.

d. Rapatriement du véhicule

Si la durée de réparation dépasse les 5 jours ouvrables, l'assistance pourrait organiser et prendre en charge le rapatriement du véhicule non réparé vers le DS Store le plus proche du domicile du Client.

e. Règlement des prestations :

Les prestations sont en principe réglées directement par DS ASSISTANCE. Si, exceptionnellement, le bénéficiaire était amené à régler lui-même une dépense éventuelle couverte par les présentes conditions générales, cette dépense pourra être remboursée sur envoi de l'original de la facture dûment acquittée (**Avenue du Bourget 20, 1130 Bruxelles - Département Pièces et Services**). Par exemple, en cas d'incident survenant sur autoroute ou voies assimilées, DS ASSISTANCE n'est pas autorisée à intervenir.

Sont exclus

Les coûts de réparation, les frais de restauration ou téléphone et toute prestation non couverte par les présentes conditions.

Divers :

DS Automobiles a la faculté de mettre fin à cette offre d'assistance gratuite à tout moment (véhicule hors garantie, véhicule non couvert par un Contrat de Services).